

Pas d'éoliennes sur le plateau de Niverlée ?

Par Dewitte Thierry, Malo Sabine et Motquin Serge

Préambule

Se servir du vent pour fabriquer de l'énergie est très loin d'être une nouveauté. Les bateaux à voiles datent de l'Égypte ancienne et les moulins à vent datent du 7^{ème} siècle. La première éolienne industrielle, produite en 12 exemplaires, date de 1890. Le réchauffement climatique a engendré l'idée de développer l'utilisation des éoliennes. Depuis plus de 30 ans, rapports, sommets, commissions, conférences, protocoles sont au menu de tous les médias. Comment les industriels pourraient-ils résister à l'attrait ? Heureusement, nos élus ont mis en place des procédures de consultation des populations et des règles de protection de l'environnement. Pour chaque projet éolien, un rapport de force s'établit entre les opposants, les promoteurs et les autorités politiques qui prendront les décisions. Le site du plateau de Niverlée n'est pas une exception. Dans l'entité de Doische, 3 projets (Niverlée, Doische, Gochenée) sont en cours pour un total de 15 éoliennes ; les caractéristiques des lieux et les nuisances sont assez semblables. Comme le soulignait Patrick Lemaire qui titrait le 04 décembre 2009 « [Un deuxième projet éolien sur l'entité de Doische](#) ». Il écrit : *Greenwind est devenu Gestamp S.A. mais, à part cela, rien n'a vraiment changé. Cependant un vent de fronde s'élève peu à peu.*



Photo 1 : Montage photographique illustrant la future implantation envisagée de quatre éoliennes, depuis la chapelle St-Hilaire, vue prise à 100 m d'altitude. On devine sur la gauche le couloir migratoire de la Dépression de la Fagne et au centre l'enfilade des espaces cultivés, également un couloir bien utilisé lors de la migration des oiseaux. On ne voit pas sur la droite le couloir migratoire de la vallée du Viroin. Serge Motquin

Rappel des faits.

On parlait d'éoliennes à Niverlée depuis 2004. Sous le titre « [Niverlée: revoilà le projet éolien, en version light](#) » le 16 mai 2019, le journal l'Avenir publiait : On parle d'installer des éoliennes à Niverlée depuis 15 ans. Le 31 janvier 2007, le projet présenté par Greenwind n'avait pas rencontré d'opposition lors de sa présentation au conseil communal pour 8 à 10 éoliennes au lieu des 13 à 14 avancés la semaine précédente ([NIVERLEE - Huit à dix éoliennes... mais pas plus](#)). Certains agriculteurs ont été approchés lors d'une recherche d'emplacements d'éoliennes. Mais c'est le 7 mars 2024 qu'est annoncé, lors de l'enquête publique, le projet porté maintenant par New Wind de placer quatre éoliennes sur le plateau agricole de Niverlée. Le 18 mars, une réunion à l'initiative du comité des fêtes de Niverlée permet aux villageois de s'exprimer sur ce projet : une farouche opposition. C'est le [28 mai](#) qu'a lieu la réunion d'information préalable à la suite de laquelle il est possible se rendre à l'administration communale de Doische pour lire et prendre connaissance du contenu du dossier durant un mois. On peut alors s'inquiéter car le projet met peu en évidence les graves problèmes environnementaux engendrés par cette implantation. Pendant la durée de l'enquête publique, les citoyens sont invités à s'exprimer par écrit.

C'est l'émoi dans une bonne partie de la population, dont les naturalistes locaux. Doit-on s'en étonner ? Non, l'entité de Doische abrite un patrimoine naturel, architectural et paysager exceptionnel. Ce n'est pas un hasard si celle-ci est pressentie dès 1977 pour former avec Viroinval le futur parc naturel Viroin-Hermeton. En juin 1979, à l'unanimité, les conseils communaux des deux entités adoptent le projet élaboré par les Cercles des Naturalistes de Belgique. En 1995, ils relancent le processus, le 4 juin 1998 il est reconnu par le gouvernement wallon ! Auquel le pouvoir politique en place renonce en décembre 2003 et le Parc naturel devint mono-communal en épousant les limites de la commune de Viroinval. En 2016, débute la procédure pour y inclure Couvin et Philippeville (com. Luc Noël). Depuis mai 2019, il est officiellement constitué des communes de Couvin, Philippeville et Viroinval. Il borde la frontière française et le territoire du Parc naturel régional des Ardennes (France). Malgré cela, il est indéniable que l'entité de Doische constitue toujours un terroir exceptionnel.

L'enquête clôturée, une réunion organisée par une poignée d'habitants opposés à cette implantation, en date du 27-03-24, s'est déroulée à Romérée ; plus de 100 personnes étaient présentes !! De simples citoyens, mais aussi quelques personnalités locales, le directeur du Centre de géophysique de Dourbes, les bourgmestres de Viroinval et de Doische, une journaliste. Trois intervenants directement concernés l'animent : Denis Minet, habitant à l'origine de l'opposition, Eric Bossart, Président de l'asbl Office du Tourisme de Doische et Sabine Malo, naturaliste. Ils illustrent leurs propos grâce à la projection de plusieurs infos et photos de terrain, présentées sous forme d'un PowerPoint. Si certaines vastes superficies agricoles sont propices à l'installation d'éoliennes sans trop de soucis au niveau des conséquences envers l'environnement, en Hesbaye ou dans le Condroz par exemple, les petits plateaux de la Calestienne en Fagne-Famenne, ne le sont pas !



Photo 2 : L'intérêt ornithologique du plateau de Niverlée n'est plus à démontrer. Il est particulièrement bien documenté grâce aux observations de Sabine Malo. Busard St-Martin et l'église de Niverlée. Sabine Malo

Du point de vue de la nature.

Nous avons reçu copie de trois courriers envoyés, s'y opposant (Christophe Vande Ghinste, Jean-Louis Moyen et Sabine Malo) ; les arguments avancés ci-après en sont extraits, complétés par des informations trouvées par Serge Motquin.

Les oiseaux. La migration automnale concerne plusieurs milliers d'oiseaux qui survolent notre région. Deux couloirs orientés nord-est/sud-ouest et donc correspondants à l'orientation suivie de préférence par ces oiseaux, sont présents de part et d'autre du plateau de Niverlée. Au nord, la dépression de la Fagne, de Doische à Mariembourg, qui se prolonge par la vallée de l'Eau Blanche jusqu'à Virelles, Chimay. Au sud, la vallée du Viroin depuis Vireux-Mazée vers Nismes, qui se prolonge via Petigny et Couvin par la vallée de l'Eau Noire et encore par la suite via le Talus ardennais de Pesche, Presgaux-Gonrioux, Boutonville,... En parallèle à la route Couvin-Chimay. Situés entre les deux, une série de plateaux agricoles se succèdent, au cœur de la Calestienne, formant également un couloir très important. Il concerne Petit-Doische/Vaucelles, puis Gimnée, Romerée, Niverlée, Mazée, Treignes, les Matagnes, Dourbes et Fagnolle. Il se prolonge encore vers Couvin, Dailly, Vaulx... Le projet ici présenté, place les quatre éoliennes de manière perpendiculaire à l'axe de migration !! La migration printanière n'est pas moins importante, mais celle-ci est plus diffuse dans l'espace.



Photo 3 : De très nombreuses espèces profitent de survoler le plateau agricole pour s'y poser, s'y nourrir, avant de reprendre leur route. Un Faucon pèlerin bagué provenait du nord de la Suède. Ici, un autre exemplaire, novembre 2022. Sabine Malo

Plus d'une cinquantaine d'espèces d'oiseaux fréquentent régulièrement le plateau agricole pour y nicher, s'y nourrir, s'y reposer (sans compter les espèces uniquement migratrices survolant le plateau et toutes potentielles pour un arrêt mérité). Citons la Caille des blés, la Bergeronnette printanière, le Milan royal, les Busards St-Martin, des Roseaux et cendré, le Hibou des marais, le Pluvier doré, le Vanneau huppé, l'Alouette des champs, la Tourterelle des bois, la Pie-Grièche écorcheur, etc.

Rappelons que dans le prolongement de ces couloirs de migration, le pouvoir politique de Viroinval n'est pas favorable à l'éolien (préservation de paysages authentiques dans le cadre du développement touristique de l'entité) et qu'à Couvin, hormis une éolienne (alors dans les premières en Wallonie), tous les projets ont été refusés (Pesche/Gonrieux/Boutonville, Dailly/Vaulx). En attente, le projet sur Mariembourg au niveau du zoning industriel. Logiquement, celui-ci devrait être refusé car situé en plein cœur de l'axe de la Dépression de la Fagne/vallée de l'Eau Blanche, et juste entre les étangs de Roly et celui de Virelles.

Puis Baileux (entité de Chimay) et les éoliennes du zoning, là heureusement, les espaces cultivés s'élargissent de plus en plus pour rejoindre la frontière française. Au niveau ornithologique, il est dommage que les naturalistes locaux ne soient pas consultés au préalable afin de définir des zones d'exclusions d'implantations d'éoliennes. Cela économiserait bien du temps, de l'argent et de l'énergie à tous.

Outre les collisions directes, l'éolien provoque des perturbations aérologiques importantes à l'arrière des pales, et cela sur une distance qui varie selon la vitesse du déplacement de la masse d'air (le vent). Les oiseaux évitent ces turbulences qui forment une « barrière », ici placée face aux migrants. Le plateau agricole, nourricier pour bien des espèces, pourrait être déserté alors que se nourrir et se reposer sont vitaux pour les oiseaux. Les turbulences et les infrasons émis par l'éolien sont donc très perturbateurs envers notre avifaune.

POUR INFORMATION : Le 14 juillet 2023, le site « 7 sur 7 » annonçait (de source Belga) « [Les éoliennes wallonnes bientôt équipées d'un système de détection des oiseaux](#) ». Dans cet article, on lit « *Nous comptons le mettre en place sur nos parcs éoliens dans les prochains mois* », affirme *Stephane Van de Goor, responsable régional Bénélux de Renner-Energies*. C'était il y a un peu plus d'un an ! En 2017, la LPO française estimait la mortalité à 60.000 oiseaux par an dont 81 % d'espèces protégées. Une équipe de recherche du projet [MAPE](#) (Mortalité Aviaire dans les Parcs Éoliens terrestres en exploitations) indique « *ces dispositifs ont fait l'objet de diverses évaluations réalisées par les fournisseurs de système eux-mêmes, par des bureaux d'études mandatés par les opérateurs de certains parcs, mais aussi, dans quelques cas, par des ONGs ou agences gouvernementales* » et fournit une liste d'études (2021 pour la plus récente) puis ajoute « *Malgré ces évaluations, il est difficile de tirer des conclusions claires sur l'efficacité de ces dispositifs*. ».

En effet, les systèmes réduisent mais ne suppriment pas la mortalité, dont l'importance est difficile à quantifier. Le nombre des cadavres trouvés varie en fonction de la fréquence des inspections et de l'efficacité de la recherche. Les cadavres peuvent être expédiés loin et dans toutes les directions par les pales dont l'orientation dépend de celle du vent. Les cadavres peuvent aussi être emportés par des prédateurs terrestres mais ils attirent aussi des rapaces qui peuvent à leur tour être victimes.

La société [Biodiv-Wind](#), lauréat du Pass french tech, présente son système SafeWind et publie [son étude](#) (21/5/2023) basée essentiellement sur l'influence de la vitesse des rotors d'éoliennes sur le nombre de collisions avec des milans. Elle indique que réduire à 110 Km/h la vitesse en bout de pale permet de réduire de plus de 90% le risque de collision. L'étude donne des chiffres : 9 % des traversées de rotor aboutissent à une collision chez le Milan royal (22 / 237) et 4 % pour l'ensemble des collisions.

La présentation se termine ainsi :

→ Plutôt que d'arrêter complètement ces éoliennes en cas de détection d'un oiseau, la simple réduction de leur vitesse de rotation jusqu'au seuil de production permettrait théoriquement de répondre à deux enjeux majeurs de la production éolienne : la réduction substantielle du risque de collision des oiseaux et la réduction des épisodes d'intermittence de production.

→ Incidemment, éviter les répétitions d'arrêt / redémarrage des éoliennes et les déconnexions induites du réseau électrique devrait aussi participer à préserver leur durée de vie tout en facilitant l'équilibrage des réseaux à plus grande échelle.



Photo 4 : Notre région est particulièrement riche en espèces de chauves-souris, tant par ses habitats de reproduction que par les sites d'hivernage aménagés et protégés en leur faveur. Un grand rhinolophe surpris à Vaucelles. Serge Motquin

Les chauves-souris. On compte ici au moins 14 espèces de chauves-souris. Toutes les espèces de chauves-souris ont un statut de protection en Belgique et quelques-unes sont qualifiées d'intérêt communautaire (ce qui veut dire qu'elles bénéficient d'une protection spéciale, car représentatives de la biodiversité européenne). En été, les chauves-souris gisent dans nos églises, fermes et aussi dans des cavités des arbres, elles sont actives de mars à octobre et sortent chasser (au soir, tôt ou tard ou à l'aube selon l'espèce), correspondant à la période active des insectes dont elles se nourrissent. À l'automne, elles quittent les sites de reproduction pour rejoindre leurs quartiers hivernaux, soit d'autres bâtiments mais surtout des cavités souterraines comme d'anciennes ardoisières, des grottes et autres cavités dites « karstiques », d'anciennes galeries de mines... Notre région abrite ces trois types de refuges. Certaines espèces effectuent de très grandes distances !

Nos chauves-souris sont les plus grandes victimes de l'éolien. Attirées par les insectes qui se rassemblent autour de la lumière et la chaleur au-dessus des turbines, elles subissent un barotraumatisme. Un choc comparable aux accidents des plongeurs, mais qui dans notre cas, est induit par la baisse de la pression de l'air suite aux perturbations aérologiques proches. Si une chauve-souris vole trop près d'une éolienne, cette chute de pression fait rompre ses alvéoles pulmonaires et certains de ses vaisseaux sanguins, et elle meurt d'hémorragies internes.

Les oiseaux ne sont pas impactés par ce phénomène parce que leur système circulatoire est plus résistant aux variations de pression. Plusieurs chauves-souris peuvent mourir ainsi par nuit. Les petits cadavres qui ne sont pas toujours évacués dans la nuit par des mammifères comme le renard ou le blaireau ; ils restent au sol aux abords de l'éolienne et, en journée, attirent le milan et la buse, tous les deux charognards opportunistes avec le risque d'impact avec les pales.



Photo 5 : Illustration d'un système devant éloigner les chauves-souris des éoliennes. Engie Laborelec

POUR INFORMATION : [Engie Laborelec publie](#) (4/5/2021) « Système dissuasif - sauver les chauves-souris autour des éoliennes semble positif », un texte qui évoque un test réalisé à Modave en 2019 pour évaluer l'efficacité d'un système qui consiste à produire des ultrasons à haute intensité, qui empêchent les chauves-souris d'écholocaliser leurs proies et rendent ainsi sans intérêt l'espace environnant. Le système permet de réduire de 85% les détections de chauves-souris lorsqu'il est activé. Aucun chiffre de mortalité n'est fourni mais la perte de production se situe entre 2 et 15%. Le test est aussi évoqué sur le site [renouvelle.be](#) (9/9/2019) où l'on apprend qu'un module Chirotech permet d'éviter 95% des contacts en limitant la perte de production à 1% par an. On apprend également sous le titre « Les ultrasons, testés et approuvés aux Etats-Unis » qu'un premier test a été réalisé au Texas sur 16 éoliennes en 2017. Selon la chercheuse chargée du test, les résultats sont très encourageants : la mortalité a chuté de 46% et même 51% pour une espèce en particulier. Un test réalisé fin 2018 en Illinois obtenait des réductions entre 58% et 94% selon les espèces. Pour résumer :

- Le site <https://www.renouvelle.be/fr/> nous rapporte qu'en 2017 au Texas et en 2018 en Illinois, des tests très encourageants avec, (dans le meilleur des cas) *une réduction moyenne de 67% de la mortalité des chauves-souris, mais sans donner de chiffre de perte de production électrique.*
- Le site [renouvelle.be](#) nous apprend en 2019 que le module Chirotech permet d'éviter 95% des CONTACTS *mais sans donner de chiffre de perte de production électrique.*
- Engie Laborelec publie en 2021 des résultats annonçant une réduction de 85% de détections avec une perte de production entre 2 et 15% *mais sans donner de chiffre de l'impact sur les chauves-souris.*

En conclusion, de 2017 à 2021 (4 ans), la technologie qui consiste à éloigner les chauves-souris de leur territoire de chasse a évolué de manière jugée très encourageante, passant de 33% (100-67) de MORTALITE moyenne à 85% de DETECTIONS (15% de non détection).

Les nouvelles éoliennes sont munies de détecteurs à ultrasons capables d'arrêter la rotation des pales en cas de présence de chauves-souris. L'efficacité du système de détection dépend de celle des détecteurs, de leur nombre et de la fréquence des ultrasons. Les ultrasons d'écholocation émis par les chauves-souris diffèrent d'une espèce à l'autre et se situent dans une large gamme de fréquence (+/- 20 à 100 KHz). La portée des détecteurs est de 10 à 20 mètres pour de hautes fréquences et les pales des éoliennes terrestres mesurent parfois plus de 70 mètres. Sur son site web, le Leibniz-IZW, institut de recherche allemand de renommée internationale, titre (14 novembre 2022) « L'évaluation du risque de collision des chauves-souris devient imprécise pour les grandes éoliennes » et indique « *Si l'activité acoustique des chauves-souris est sous-estimée, le fonctionnement des turbines n'est pas suffisamment réduit et de nombreuses chauves-souris meurent. Si, en revanche, l'activité acoustique est surestimée, les arrêts sont trop stricts et les turbines ne produisent pas d'énergie, même si aucune chauve-souris n'est en danger.* ».

[L'Accord sur la conservation des populations de chauve-souris européennes](#) de 1994, ou [Eurobats](#), signé par 37 pays (pas la Belgique) recommande que l'installation d'éoliennes soit à plus de 200 mètres de lisières arborées (haies, forêts). Il s'agit du point le plus important de la stratégie d'évitement, partie clef de l'accord qui en comporte deux autres : la réduction et la compensation. L'étude initiée par Kévin Barré, Jérémy S.P. Froidevaux, et Charlotte Roemer, « [Plus d'une décennie d'échec dans l'application des lignes directrices du PNUE/EUROBATS pour la planification éolienne : un appel à l'action](#) » montre dans quelle mesure l'accord Eurobats est respecté. L'étude termine sa conclusion ainsi : « *Il est maintenant bien établi que la quantité d'énergie consommée augmente de façon disproportionnée par rapport à la croissance de la population, ce qui met en danger notre bien-être futur. Nous rappelons donc les recommandations de l'IPBES et du GIEC de réduire notre consommation et notre production d'électricité, afin d'éviter la nécessité d'installer plus d'éoliennes que la biodiversité ne peut en supporter.* ».

Les sites d'intérêt biologique, leur flore et leur faune. Les environs du lieu d'implantation des quatre éoliennes sont constitués de sites naturels abritant une faune et une flore remarquables, voir exceptionnelles pour certaines. Trois d'entre eux ont le statut de sites classés en Natura 2000. Le plus proche étant « La Calestienne, entre Frasnes et Doische », situé entre les éoliennes du projet, à 95 mètres de l'éolienne n°2. Pas moins de 19 SGIB (site de grand intérêt biologique) sont présents, le plus proche étant « Vaudoigne » aussi situé à moins de 100 m de l'éolienne n°2. De plus, trois réserves naturelles agréées sont à mentionner.

La plus proche est celle du Coupu Tienne renommée pour sa très grande richesse en espèces rares, voir rarissime comme l'orchidée gymnadénie odorante. Une quarantaine d'espèces de papillons de jour y sont dénombrés. Vu la présence d'une éolienne distante d'à peine quelques dizaines de mètres, on peut s'interroger sur les conséquences d'aménagements tels que des chemins d'accès et d'aires de montage, la pose de lignes électriques internes et externes ainsi que l'implantation d'une cabine électrique. Un des objectifs majeurs de cette réserve naturelle est aussi de valoriser le paysage qu'elle constitue en la maintenant comme témoin des usages agro-pastoraux des siècles passés. L'installation d'éoliennes à cet endroit constitue donc un opposé extrême. C'est, de plus, une cassure violente avec le paysage enchanteur environnant, et la disparition d'un des facteurs de la qualité de vie locale. Lors d'anciennes discussions afin d'élaborer une charte de référence pour les projets éoliens, il avait été accepté que ceux-ci devaient être éloignés d'un km de tous sites Natura 2000 (com. orale Baudouin Schellen) ! Et ici, on parle de distances nettement plus courtes !

L'impact sur les eaux de ruissellement et les sources. Un plan d'eau privé est situé tout proche d'une éolienne. Quid des conséquences d'importants travaux (installation du socle : on parle de 600 à 800 tonnes par éolienne -« France Energie Eolienne »-, élargissement des voies d'accès, création d'accès, réalisation d'une tranchée sur plusieurs km pour acheminer la production) sur l'écoulement naturel de l'eau ?

Dépréciation sensible et durable du capital immobilier.

Quid ?

Autres interventions.

Lors de la réunion d'information préalable du projet de Gochenée, **Eric Bossart** évoque l'environnement local déjà perturbé en citant la base militaire de Florennes, la centrale nucléaire de Chooz et les éoliennes de Falmagne à l'est et de Couvin et Chimay à l'ouest. Ensuite, il se dit scandalisé en tant que citoyen qu'un projet éolien puisse viser Viroinval ou Doische où l'environnement est extraordinaire, voire exceptionnel, avec des tiennes, des pelouses calcaires et toute la diversité qui y est liée. Il parle des mesures insensées élaborées pour compenser des pertes de biodiversité et donne l'exemple du milan royal, espèce reconnue quasi-menacée par la région wallonne et présente sur les sites des projets de l'entité de Doische, dont les pertes seraient compensées par le creusement d'une mare aux canards. Ensuite, il intervient en tant que Président de l'asbl « Office du Tourisme de Doische » et aborde l'aspect socio-économique. Notre région vit de l'agriculture et des produits dérivés, des métiers de proximité au niveau paramédical et technique dans de très petites entreprises et du tourisme. Ce tourisme est un tourisme responsable, respectueux de l'environnement et de la quiétude des citoyens. Ce tourisme fait vivre les gîtes et la restauration avec des produits locaux. L'office du tourisme et la commune se battent pour produire une dynamique en se basant sur la biodiversité qui devient de plus en plus un élément d'attractivité touristique. L'implantation d'éoliennes serait désastreuse dans une région qui souffre d'un chômage administratif nettement plus élevé que la moyenne wallonne. L'implantation d'éoliennes diminuerait inévitablement l'attrait de la région avec des conséquences socio-économiques. « Quelle pourrait être la compensation à cela », c'est la question que vous pose quelqu'un qui a d'abord travaillé 30 ans chez Engie-Electrabel !



Photo 6 : Remarquable montage photographique vu depuis le terrain des ULM. Au centre celles de Niverlée, juste à droite celles de Doische, encore plus à droite et loin celles de Dion, à gauche celles de Gochenée. Serge Motquin

Club d'ULM implanté sur Bieure, à Matagne-la-Petite.

Selon l'avis du club d'ULM « SPRL Rev'Aile » établi à moins de 2 kms à vol d'oiseau du lieu d'implantation des quatre éoliennes, le projet est bien problématique. Les risques de collisions sont réels. L'endroit choisi se situe dans un passage étroit, bordé au N-NO par l'espace R68 réservé à la base militaire de Florennes, au S-SE par l'espace aérien français ainsi que celui de la centrale nucléaire de Chooz, plafonnés à 3500 pieds par alors l'espace R18A (usage militaire).

Les éoliennes entraveront cet étroit couloir qui est régulièrement et réglementairement utilisé par une multitude d'aéronefs et d'aérostat tant dans les directions O-E que E-O.

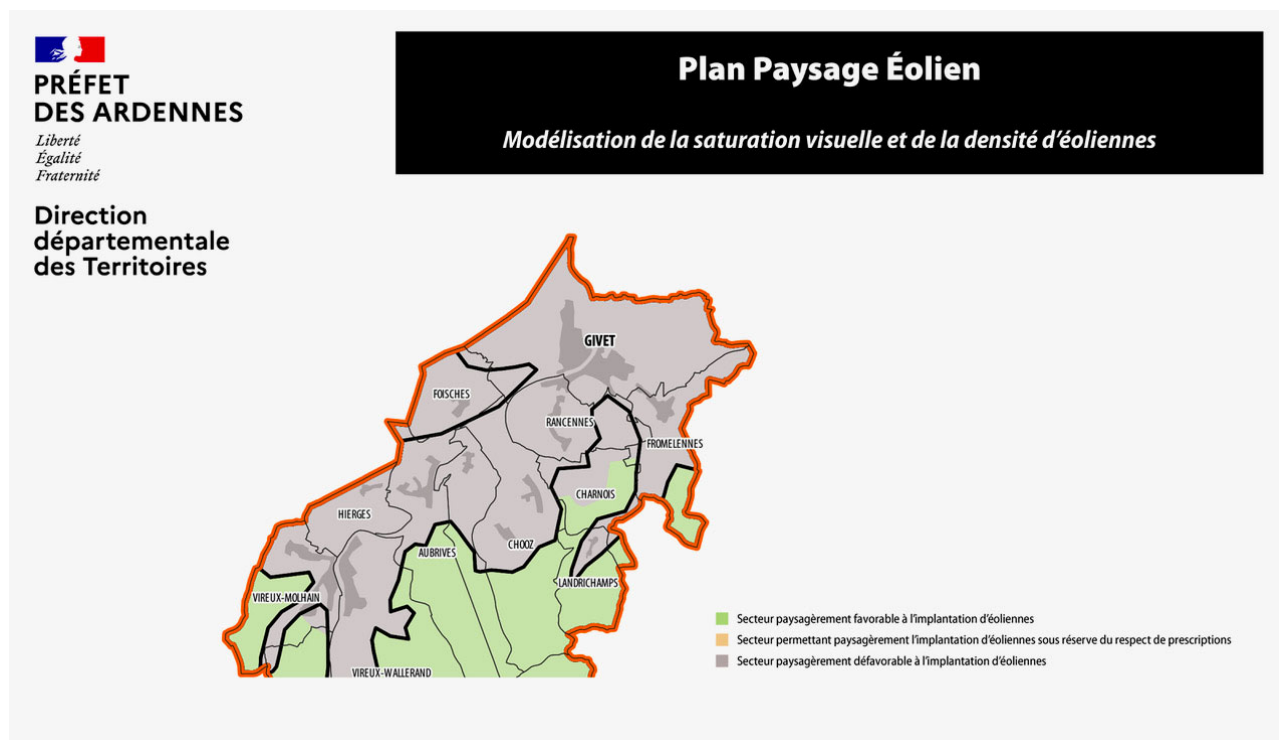
La construction des éoliennes élèvera le plancher de ce couloir de 180 mètres, plus les 300 mètres de sécurité habituels. L'ensemble des machines volantes devra donc évoluer et se croiser entre 1500 et 3500 pieds, sans compter le plafond nuageux, tout en évitant le survol des villages et des zones boisées. Le seuil de sécurité sera donc fortement limité.

Cerise sur le gâteau : un avis officiel négatif !

Le rapport du Département de la Nature et des Forêts, Service public de Wallonie, ing. François Laviolette, est particulièrement complet et bien argumenté; il donne un avis strictement défavorable au projet.

Pomme sur le gâteau : intervention du Centre géophysique du Globe à Dourbes !

Dans un article publié dans le journal Vers l'Avenir, en date du 03 juillet et signé Patrick Lemaire, nous apprenons que l'Institut royal météorologique suggère la création d'une zone d'exclusion de 10 km de rayon autour de son Centre géophysique de Dourbes. En effet, les éoliennes en mouvement provoquent des interférences avec les appareils de mesure de la tomographie sismique (méthode qui permet d'imager les ondes en profondeur jusqu'à la base du manteau en enregistrant la vitesse des ondes sismiques à différents endroits du globe). Niverlée est alors inclus dans ce rayon de 10 km.



Carte 1 : Extrait de la carte publiée par la Direction départementale des Territoires (France). Toute la zone frontalière française est décrétée non apte à l'implantation d'éoliennes (en gris). Serge Motquin

Côté français.

Toutes les communes françaises sont, comme Viroinval et Doische, opposées à l'installation d'éoliennes, toute la zone frontrière avec la Belgique est « **Secteur paysagèrement défavorable à l'implantation d'éoliennes** » :

→ http://www.motquin.be/Doische_eoliennes_NON/EU.html

(Documents de délibération du Conseil municipal de Vireux-Molhain, carte de la préfecture des Ardennes « Plan paysage éolien / Modélisation de la saturation visuelle et de la densité d'éoliennes »).

Au jour d'aujourd'hui.

Suite aux avis défavorables, la société qui fait la promotion du projet d'implantation à Niverlée a introduit un recours, donc suite de la procédure. De l'avis général, celui-ci ne devrait pas aboutir. Croisons les doigts...

Comme des lapins sortis d'un chapeau... L'implantation de Niverlée est à peine « écartée » que sont présentés d'autres projets.... Dont l'un à l'est de la Montagne de la Carrière de Vaucelles, réserve naturelle domaniale, où a été implantée une haute tour d'observation. L'entité de Doische, visitée pour ses paysages, sa flore et sa faune, bénéficie d'un tourisme respectueux de l'environnement. Ses visiteurs sont des promeneurs, des sportifs, des photographes, des botanistes, des biologistes, des historiens, des archéologues, des amoureux de la nature. En installant une tour sur les hauteurs de Vaucelles pour l'observation de la faune aviaire et terrestre, munie également de 6 grands abris pour chauves-souris, la commune ne s'est pas trompée mais une éolienne est à 1 kilomètre de la tour. Ce projet éolien sera visible à Hierges et changera complètement le paysage dans lequel apparaît son château. Inutile de préciser que celui-ci est à nouveau au cœur du passage des oiseaux migrateurs... En effet, La société WattElse a introduit le projet de 4 éoliennes sur le plateau agricole situé entouré de Doische, Foisches, Hierges et Vaucelles à 1 km de la tour d'observation à vocation touristique et didactique de Vaucelles où 6 grands gîtes plats et verticaux à chauve-souris sont installés sur avis du DNF.



Photo 7 : Dernier montage photographique montrant Les quatre éoliennes en projet sur le plateau agricole situé à l'est de Vaucelles (Doische), avec le village français de Hierges directement concerné au niveau paysage. Serge Motquin

Suite au prochain numéro ?